



Il existe un test simple, rapide et totalement indolore qui permet de vérifier si votre enfant entend bien.

Néanmoins, si votre enfant présente un facteur de risque d'atteinte auditive, il sera directement examiné par un médecin spécialiste ORL, sans participer au dépistage.

> POURQUOI TESTER L'AUDITION DE VOTRE BÉBÉ ?

Un problème d'audition peut se produire dans environ 1 à 4 naissances pour 1000.

Un diagnostic précoce d'un problème d'audition est essentiel : il rend possible une prise en charge précoce et efficace de votre enfant, lui permettant de se développer de manière optimale en communiquant avec son entourage.

> QUAND PEUT-ON TESTER L'AUDITION ?

Le test peut être réalisé durant votre séjour à la maternité. Il est effectué dans le calme et de préférence lorsque votre bébé dort.

> COMMENT SE DÉROULE LE TEST ?

Le conduit auditif de votre bébé doit être propre et libre. La personne qui dépiste place doucement, dans l'oreille, un embout rattaché à un appareil qui réalise une mesure de l'audition. L'enfant n'a pas mal. Le résultat du test est lisible directement et transmis dès la fin du test.

> QUE SIGNIFIENT LES RESULTATS ?

L'appareil enregistre des réponses satisfaisantes :
votre enfant entend normalement

L'appareil n'enregistre pas de réponse satisfaisante :
cela arrive souvent (une fois sur 10) et ne signifie pas forcément que votre bébé présente un trouble de l'audition. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette réponse : un bruit de fond trop élevé, du liquide dans l'oreille (eau de bain par exemple), un bébé agité, etc... dans ce cas, un deuxième test sera effectué peu de temps après, souvent le lendemain. Si celui-ci reste sans réponse satisfaisante, une consultation chez un médecin spécialiste ORL vous sera proposée.

> VOUS QUITTEZ LA MATERNITÉ AVANT QUE LE TEST NE SOIT EFFECTUÉ

Un rendez-vous vous sera proposé en consultation externe pour réaliser le test auditif. Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à contacter le service ORL de la maternité ou un médecin ORL de votre choix, en demandant un test de l'audition pour votre enfant.

L'AUDITION PEUT VARIER AVEC LE TEMPS !

Si vous avez l'impression que votre enfant a un problème d'audition, parlez-en à son médecin traitant ou à son pédiatre.